Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220509-41_2022_031-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : (*13 présents et 2 pouvoirs*)

Date de la convocation du conseil municipal : **le 25 avril 2022**
Date d'affichage : **le 25 avril 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mai, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire

Présents : François DEYSSON ; Mélanie LAMOTTE ; Aurélie CADIN ; Patrick REBEYROL ; Nadia LEFAY ; Chantal BRIANE ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Carlos VALERO ; Fabien HERREMAN ; Emmanuel CENDRIER ; Antonio TAPADAS ; Louis de ROYS

Pouvoirs : Jean Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Jacques ILLIEN donne pouvoir à Claude LAZARO

Absents :

Secrétaire de séance : Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.1/2022-031

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

François DEYSSON explique

Au vu des besoins du service technique municipal, il est nécessaire de recruter un agent polyvalent sur 35 h.

La collectivité, en janvier 2017, avait recruté un agent, en contrat P.E.C.-T.H. À la suite d'un parcours de 5 ans, celui-ci ayant donné toute satisfaction, les élus ont décidé de le recruter dans la fonction publique territoriale.

Pour ce faire, le conseil municipal a délibéré, le 9 mars 2022, pour accepter, à l'unanimité, d'augmenter la masse salariale du budget en faisant évoluer de 7% le taux de l'impôt foncier.

François DEYSSON précise

- Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre un recrutement soit la création d'un poste comme suit :
  - *Poste d'adjoint technique, à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 16 mai 2022.*
- Que cet agent stagiaire, dans un premier temps, sera titularisé après une durée d'une année s'il donne satisfaction.
- Que cette période de stage pourra être éventuellement prolongée.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans cet emploi ont été inscrits au budget de fonctionnement 2022.

François DEYSSON propose d'autoriser le maire à créer ce poste d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments publics sur le Grade d'Adjoint technique territorial.

Grade	Date d'effet	Durée hebdomadaire
Adjoint technique (IB 387 - IM 354)	16/05/2022	TC 35h

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des élus présents et représentés

- Autorisent le maire à créer ce poste d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments publics sur le Grade d'Adjoint technique territorial

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Rendue exécutoire le 10 mai 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)